

-Archives départementales des Alpes de Haute-Provence-

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES :**

Revenu minimum d'insertion : dossiers rejetés, procès-verbaux et statistiques.

1990-1996

1052 W 0001	Dossiers rejetés de la lettre A à Ao.	1990-1996
1052 W 0002	De Ar à Az.	
1052 W 0003	De B à Bel.	
1052 W 0004	De Ben à Bon.	
1052 W 0005	De Bor à Bou.	
1052 W 0006	De Bouv à Carl.	
1052 W 0007	De Cart à Chauv.	
1052 W 0008	De Ch à Cos.	
1052 W 0009	De Da à Den.	
1052 W 0010	De Dep à Duc .	
1052 W 0011	De Duf à Fa.	
1052 W 0012	De Fer à Gay.	
1052 W 0013	De Gea à Gom .	
1052 W 0014	De Gou à Hey .	
1052 W 0015	De Ha à Je.	
1052 W 0016	De Jo à Ke.	
1052 W 0017	De Kha à Lav.	
1052 W 0018	De Leb à Lom.	
1052 W 0019	De Lop à Mars.	
1052 W 0020	De Mart à Mer.	

1052 W 0021	De Mess à Mor.	
1052 W 0022	De Mou à Ou.	
1052 W 0023	De Pa à Pe.	
1052 W 0024	De Pi à Re.	
1052 W 0025	De Ri à Ry.	
1052 W 0026	De Sa à Seb.	
1052 W 0027	De Seg à Tar.	
1052 W 0028	De Ter à Tz.	
1052 W 0029	De Va à Vo.	
1052 W 0030	De Vu à Zu.	
1052 W 0031	Commisssions locales d'insertion de Digne-les-Bains et de Riez : procès-verbaux.	1996
1052 W 0032	Commission locale d'insertion de Forcalquier : procès-verbaux.	1996
1052 W 0033	Commission locale d'insertion de Manosque : procès-verbaux.	1996
1052 W 0034	Commisssions locales d'insertion de Barcelonnette, Sisteron et Saint-André-les-Alpes : procès-verbaux.	1996
1052 W 0035	Revenu minimum d'insertion : liste des radiés.	1996
1052 W 0036	Revenu minimum d'insertion : statistiques.	1990-1993
1052 W 0037	Revenu minimum d'insertion : statistiques.	1995
1052 W 0038	Commission locale d'insertion de Forcalquier : statistiques.	1995
1052 W 0039	Revenu minimum d'insertion : statistiques.	1995
1052 W 0040	Revenu minimum d'insertion : statistiques.	1995-1996
1052 W 0041	Commissions locales d'insertion de Digne, Saint-André-les-Alpes et Forcalquier : statistiques.	1996
1052 W 0042	Commission locale d'insertion de Barcelonnette, Manosque, Riez et Sisteron : statistiques.	1996

